



CONSEIL NATIONAL ÉLARGI
des chômeurs et chômeuses



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le monde a changé L'assurance-chômage doit changer

Clermont, Charlevoix, jeudi 3 octobre 2019 – C'est à l'unisson que le porte-parole du Conseil national élargi des chômeurs et chômeuses (CNECC), Pierre Céré, ainsi que la directrice du Mouvement Action-Chômage de Charlevoix, Julie Brassard, réitèrent la nécessité d'une réforme en profondeur du programme d'assurance-emploi, de façon à assurer de meilleures protections pour le monde du travail.

Ramener l'assurance-emploi à sa fonction première : protéger les travailleurs

Le CNECC, qui a lancé une campagne le 22 septembre dernier sur l'ensemble du territoire québécois et celui du Nouveau-Brunswick, a demandé à rencontrer les différents partis politiques pour connaître leurs engagements en la matière.

Cette première rencontre que nous avons aujourd'hui avec le Parti libéral du Canada, soit la candidate dans la circonscription de Beauport-Côte-de-Beaupré-île d'Orléans-Charlevoix, Madame Manon Fortin, et le Ministre sortant responsable du programme d'assurance-emploi, Monsieur Jean-Yves Duclos, est donc la bienvenue.

Nous prenons acte des engagements du Parti libéral du Canada, tout particulièrement sur les questions concernant : 1) les travailleurs et les travailleuses de l'industrie saisonnière et 2) celle de la durée des prestations maladie.

Le Parti libéral du Canada s'engage à améliorer le projet pilote visant les travailleurs et travailleuses de l'industrie saisonnière et rendre ce programme permanent, tout en « tenant compte des réalités terrain, plus particulièrement dans les régions rurales et diversifiées ». D'autre part, le Parti libéral du Canada envisage, pour la première fois depuis leur création en 1971, d'augmenter la période de prestations maladie de 15 à 26 semaines.

Nous prenons acte de ces engagements. Nous les saluons comme des avancées, tout en soulignant à grands traits qu'il reste beaucoup de chemin à faire.

Ainsi, si le programme libéral évoque la volonté d'améliorer les mesures visant le monde saisonnier, il faut s'assurer de faire disparaître le « trou noir » que des dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses de l'industrie saisonnière vivent. Il faut aussi s'assurer de mettre en place un critère d'admissibilité à l'assurance-emploi qui leur permette de se qualifier aux prestations. Il faut protéger nos régions. Il faut protéger les travailleurs et les travailleuses de l'industrie saisonnière, particulièrement dans les zones où l'emploi disponible est à prédominance saisonnière.

D'autre part, augmenter la période de prestations maladie de 15 à 26 semaines aidera beaucoup de monde aux prises avec des problèmes de santé. Par contre, là aussi on risque de laisser des gens de côté : ceux et celles aux prises avec une maladie grave, dont les traitements sont souvent longs. Nous pensons entre autres aux personnes atteintes d'un cancer. C'est pourquoi nous réitérons la nécessité d'un programme de prestations maladie pouvant aller jusqu'à 50 semaines pour les personnes atteintes d'une maladie grave.

Nous rappelons aussi que le programme canadien d'assurance-emploi offre des protections déficientes quand on le compare avec les programmes d'autres pays dans le monde : la norme variable d'admissibilité fondée sur le lieu de résidence (le Canada est le seul pays au monde avec une telle norme), le taux et la période de prestations plus faibles qu'ailleurs, les sanctions rattachées aux motifs de fin d'emploi parmi les plus sévères au monde. La liste est longue.

Nous vivons toujours sous le coup des grandes mesures de compression imposées dans les années 1990 par les deux gouvernements au pouvoir à cette époque. Depuis 2015, l'actuel gouvernement a permis certaines avancées partielles, mais il faut aller plus loin, et repenser le programme d'assurance-emploi, pour qu'il assure de meilleures protections couvrant l'ensemble des réalités du monde du travail.

Une solide campagne publique

Le Conseil national élargi des chômeurs et chômeuses (CNECC) mènera une campagne non partisane pendant toute la période électorale et ce, dans toutes les régions du Québec et du Nord du Nouveau-Brunswick, appuyé par des milliers de pancartes et autres outils publicitaires. Nous espérons pouvoir rencontrer les représentants et représentantes des autres partis politiques pour connaître leur programme en la matière, et leur faire part de nos propositions.

Source : Conseil national élargi des chômeurs et chômeuses

Informations : Pierre Céré, CNC, 514 606-4074
Julie Brassard, MAC Charlevoix 418 617-1531